

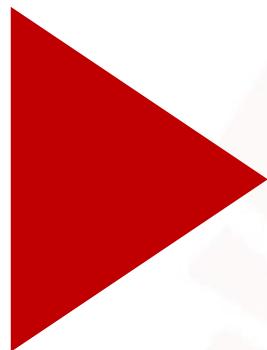
PALPATION DE SECURITE ET INSPECTION DES BAGAGES

Date d'édition
01/05/2023

Date de révision trimestrielle
01/05/2023

Version
TFP/APS/2023/05

Auteur : Référence Pédagogique
M.FATEH DERRICHE



Cadre juridique des palpations de sécurité et de l'inspection visuelle des bagages

Accréditations

831 338 728 RCS CRETEIL – APE 8559A
Agrément SSIAP 1703
Agrément CQP APS : 9417111101
Autorisation CNAPS : FOR-094-2023-04-20-
20180628985

Contact

14, rue Jules Vanzuppe, 94200, Ivry Sur Seine
Tél : 0184770920
Email : contact@ecole-prev-sécurité.fr
Site internet : www.eps-formation.fr



PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES

INTRODUCTION

CE QUE DIT LA LOI

CE QU'IL FAUT COMPRENDRE DES TEXTES

PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES

INTRODUCTION

PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES

INTRODUCTION

"Fouilles", au sens de la loi : actions qui ont pour but de vérifier ou contrôler qu'une personne ne transporte pas d'objet dangereux ou ayant servi à commettre un délit ou un crime.

Deux finalités :

- > la sécurité
- > la manifestation de la vérité

Strictement réglementées, elles ne peuvent être pratiquées que dans des cas bien précis et par des personnes habilitées par la loi.

PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES

CE QUE DIT LA LOI

PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES

CE QUE DIT LA LOI Activités de surveillance et de gardiennage

Art. L613-2 du C.S.I.:

Personnes physiques exerçant les activités de surveillance et de gardiennage

- > Inspection visuelle des bagages et, avec le consentement de leur propriétaire, à leur fouille

En cas de circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique ou lorsqu'un périmètre de protection a été institué :

- > Palpation de sécurité avec le consentement exprès des personnes.
- > Palpation de sécurité effectuée par une personne de même sexe que la personne qui en fait l'objet.

En l'absence d'arrêté instituant un périmètre de protection, les circonstances particulières sont constatées par un arrêté du représentant de l'Etat dans le département ou, à Paris, du préfet de police :

- > Durée fixée et lieux déterminés pour les contrôles.

PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES

CE QUE DIT LA LOI Activités de surveillance et de gardiennage

Art. L613-3 du C.S.I.:

- Manifestation sportive, récréative ou culturelle rassemblant plus de 300 personnes.
- Personnes titulaires d'une qualification reconnue par l'État et agréées par la Commission d'agrément et de contrôle territorialement compétente
- Sous le contrôle d'un officier de police judiciaire (O.P.J.).
 - > Palpations de sécurité avec le consentement exprès des personnes.
 - > Palpation effectuée par une personne du même sexe que la personne qui en fait l'objet.
 - > Inspection visuelle des bagages et, avec le consentement de leur propriétaire, à leur fouille.

PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES

CE QUE DIT LA LOI

Agrément des employés des entreprises de surveillance et de gardiennage

Les agents titulaires d'une carte professionnelle n'ont plus besoin d'obtenir un agrément spécifique pour réaliser des palpations de sécurité dans le cadre des périmètres de sécurité ou à l'occasion des manifestations sportives, récréatives ou culturelles.

(Art. R613-6 du C.S.I. abrogé)

PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES

CE QUE DIT LA LOI

Agrément des membres des services d'ordre affectés à la sécurité d'une manifestation sportive, récréative ou culturelle

Art. R613-11 du C.S.I.:

L'organisateur adresse au directeur du C.N.A.P.S. un dossier décrivant les modalités de la formation et comprenant les renseignements suivants :

- > 1° La dénomination de l'organisme ou l'identité de la personne dispensant la formation;
- > 2° Le contenu, les conditions d'organisation et la durée de la formation;
- > 3° Le mode d'évaluation des compétences acquises à l'issue de la formation.



Albigny / Fotolia/SD

PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES

CE QUE DIT LA LOI

Agrément des membres des services d'ordre affectés à la sécurité d'une manifestation sportive, récréative ou culturelle

Art. R613-12 du C.S.I.:

La demande de l'agrément mentionné à l'art. R613-10 est présentée par l'organisateur et comporte :

- > 1° L'identité et le domicile de la personne dont l'agrément est demandé ainsi que la justification de sa qualification;
- > 2° La décision du directeur du C.N.A.P.S. mentionnée à l'art. R613-11 approuvant le contenu et les modalités de la formation.

PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES

CE QUE DIT LA LOI

Agrément des membres des services d'ordre affectés à la sécurité d'une manifestation sportive, récréative ou culturelle

Art. R613-13 du C.S.I.:

L'agrément est accordé pour une durée de trois ans.

Art. R613-14 du C.S.I.:

L'agrément est refusé lorsque la moralité de la personne ou son comportement apparaissent incompatibles avec l'exercice des missions pour lesquelles l'agrément est demandé.

PALPATION DE SÉCURITÉ
ET INSPECTION DES BAGAGES

CE QU'IL FAUT COMPRENDRE DES TEXTES

PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES

CE QU'IL FAUT COMPRENDRE DES TEXTES



Gardiennage de site

L'autorisation de la mesure de sécurité appliquant la palpation est peu fréquente. Elle est réservée pour des sites dont la menace est avérée ou dont le risque d'une catastrophe aurait des conséquences touchant le territoire national.

Pas de mesure systématique de palpation sur ces sites, seul le Préfet décide de cette opportunité.

PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES

CE QU'IL FAUT COMPRENDRE DES TEXTES

Évènementiel

La palpation devient systématique dès lors que la manifestation dépasse 300 spectateurs.

Dans ce cas, les agents sont agréés par le directeur du C.N.A.P.S.



Ils peuvent alors exécuter une palpation et une inspection visuelle des sacs, et avec le consentement de leur propriétaire à leur fouille.

Ils peuvent retirer un objet interdit ou prohibé eux-mêmes en plongeant la main dans le sac (*avec accord de la personne*).

PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES

CE QU'IL FAUT COMPRENDRE DES TEXTES

PRÉFET
GARDIENNAGE DE SITE
HABILITATION EMPLOYEUR
LORS DE MENACES GRAVES
Entreprises SP prestataires ou service interne
PALPATION AVEC CONSENTEMENT
INSPECTION VISUELLE si agrément C.N.A.P.S.
MÊME SEXE
FOUILLE du sac SI CONSENTEMENT
Durées et lieux fixés par le PRÉFET

C.N.A.P.S.
ÉVÈNEMENTIEL
HABILITATION EMPLOYEUR
> 300 SPECTATEURS
Entreprises SP prestataires ou service interne
Service d'ordre interne formé
1 O.P.J.
PALPATION AVEC CONSENTEMENT
INSPECTION VISUELLE
MÊME SEXE
FOUILLE du sac SI CONSENTEMENT
Agrément valide 3 ans